

## Réunion du Club DRH

Le Club DRH s'est réuni le 10 février sur le thème de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Laurence MALASSAGNE, directrice de l'ARCA, présente le plan d'actions de l'ARCA qui s'inscrit dans la dynamique du Projet du mouvement Hlm de l'Ush. Ce projet est une réponse au projet de loi Boutin mais surtout un positionnement plus offensif par rapport au passé afin de démontrer la qualité du logement social (cf réactivité sur les 30.000).

Dominique GLAESNER, directeur du développement et des compétences à l'AFPOLS débute son exposé sur l'évolution des métiers et la Responsabilité Sociétale/Sociale et Environnementale. (cf document de présentation joint en annexe).

Le Foyer Rémois présente sa démarche à travers le projet Delphis. Il s'agit de 65 indicateurs sur lesquels l'organisme s'engage à rendre des comptes et des axes de progrès à réaliser. Il leur reste à publier ce qu'ils ont déjà mis en œuvre. Pour d'autres la réflexion est engagée.

Cependant la France n'est pas en avance par rapport aux exigences européennes à 2012, puis 2020.

Quant à la prise en compte du handicap des salariés, au recrutement sans discrimination, au Foyer Rémois la plaquette de la mairie de Reims a été remise aux chefs de services. D'autres indiquent la difficulté, parfois rencontrée, à faire admettre et reconnaître officiellement par certains salariés leur handicap. Il expliquent aussi la difficulté de ne pas faire de discrimination positive car il ne suffit pas de le dire encore faut il pouvoir le mettre en œuvre.

Pour ce qui est de l'évolution des métiers, les conventions d'utilités sociales engendrent une adaptation quant aux performances sociales et environnementales des entreprises et donc des hommes. La modification de la gouvernance des ESH et des Offices, celle des CIL 1% sont autant de gros changements à intégrer dans un délai restreint.

Daniel GLAESNER insiste sur l'importance, dans les organismes, de prendre le temps du retour d'expérience d'un projet pour s'en servir lors du projet suivant.

Ce qui ressort, pour certains offices présents, c'est le besoin d'être aidés dans la démarche de classification des postes, trame technique de fiches de postes, ainsi que dans le processus de la négociation et la rédaction de l'accord collectif.

Fabienne SABATIER indique que pour les ESH l'obligation légale de renégocier l'accord est passée. Par expérience, elle indique aux OPH qu'il a été créé 91 fiches de postes pour 160 salariés au Foyer Rémois. Si c'était à refaire, il en serait créées seulement 45. Les fiches actuelles sont trop détaillées (ex : une secrétaire quel que soit le service est une secrétaire, il n'est pas nécessaire de créer de fiche de poste par rapport au service auquel elle est rattachée)

Il est décidé que l'ARCA les aide sur ces points, dans la mesure où il lui sera possible de disposer de documents types.

Concernant l'évolution juridique des RH, Il est aussi décidé de réfléchir à comment se doter du dispositif optimum compte tenu de l'afflux important de l'information juridique afin de rester pro-actif par rapport aux changements de loi.